

Collège électoral français
Circonscription électorale de NAMUR
Canton électoral de EGHEZEE
Bureau principal de canton

ELECTIONS LEGISLATIVES FEDERALES DU 13 JUIN 2010

Procès-verbal de réception des doubles des tableaux de dépouillement du canton électoral

I. Constitution et composition du bureau.-

Le bureau principal de canton réuni le 13/06/2010 à 16:52 dans le local situé à ... EGHEZEE, est composé comme suit (le nom et le prénom sont précédés de la mention : Madame (Mme) ou Monsieur (M)).

Mme Genin Valérie , Président ;
M. Salmon Luc , Assesseur ;
M. Coppe Nicolas , Assesseur ;
Mme Henry Stéphanie , Assesseur ;
Mme Brumagne Martine , Assesseur ;
M. Coppe Alain , Secrétaire ;

Ont siégé comme témoins :

Pour la liste: CDH : Petit-lambin Véronique
Ecolo : Piette Etienne

Le bureau s'est constitué et les membres ont prêté aussitôt le serment prévu à l'article 104 du Code électoral (il en est fait mention au procès-verbal). Les témoins ont été installés au fur et à mesure de leur arrivée et ils ont prêté le serment prescrit.

OBSERVATIONS :

II. Réception des tableaux de dépouillement.-

Numéros des bureaux	Heure de la réception définitive des doubles des tableaux du dépouillement	Observations (1)
Bureau 1	13/06/2010 16:37	
Bureau 2	13/06/2010 17:13	
Bureau 3	13/06/2010 19:46	
Bureau 4	13/06/2010 18:10	
Bureau 5	13/06/2010 18:43	
Bureau 6	13/06/2010 17:06	
Bureau 7	13/06/2010 17:15	
Bureau 8	13/06/2010 18:17	
Bureau 9	13/06/2010 18:39	
Bureau 10	13/06/2010 18:06	

(1) - Le cas échéant, indiquer que le président du bureau ayant apporté le double du tableau à heures a été invité à le faire rectifier ou compléter

Le président de chacun des bureaux de dépouillement a remis le double du tableau dressé par son bureau au président du bureau principal de canton.

Après vérification et correction éventuelle, ce tableau est paraphé par ce dernier. Celui-ci a signé pour réception dudit tableau le procès-verbal du bureau de dépouillement dont son président était porteur.

Le bureau principal de canton reprend par bureau de dépouillement sur un état récapitulatif (voir les annexes A pour la Chambre et B pour le Sénat) le nombre des bulletins déposés, le nombre des bulletins blancs ou nuls, le nombre des bulletins valables et pour chacune des listes classées suivant leur numéro d'ordre, le nombre des votes de liste, le total des suffrages nominatifs émis pour chaque liste, ainsi que pour chaque candidat (titulaires et suppléants) de chaque liste, le total des suffrages nominatifs qu'il a obtenus (2).

Le bureau totalise pour l'ensemble du canton toutes ces rubriques et y ajoute le chiffre électoral de chaque liste.

Le président du bureau principal de canton ou la personne qu'il désigne à cette fin communique au Ministre de l'Intérieur sans délai par la voie digitale, en utilisant la signature électronique émise au moyen de sa carte d'identité, le total des bulletins déposés, le total des bulletins valables, le total des bulletins blancs et nuls ainsi que le chiffre électoral de chaque liste, tel qu'il est déterminé à l'article 166 du Code électoral, et le total des suffrages nominatifs qui sont obtenus par chaque candidat titulaire ou suppléant (Article 161, alinéa dix du Code électoral)(3).

Le président du bureau principal de canton assure l'envoi sans délai par la voie digitale, en utilisant la signature électronique émise au moyen de sa carte d'identité, du procès-verbal de son bureau reprenant le tableau récapitulatif au président du bureau principal de circonscription électorale pour ce qui concerne l'élection de la Chambre des représentants et au président du bureau principal de province pour l'élection du Sénat qui en donnent réception, et au Ministre de l'Intérieur (Article 161, alinéa 11, du Code électoral).

Le président du bureau principal de canton met également une version papier de ce procès-verbal, ainsi que les doubles des tableaux de dépouillement et le tableau récapitulatif pour la Chambre (annexe A) sous enveloppe, la scelle et la fait remettre, par la voie la plus rapide, au président du bureau principal de la circonscription, qui en donne réception. La même procédure est suivie, avec un exemplaire papier de ce procès-verbal ainsi que les doubles des tableaux de dépouillement et le tableau récapitulatif pour le Sénat (annexe B) au président du bureau principal de province, qui en donne réception.

A EGHEZEE, le 13/06/2010.

Le Secrétaire

Le Président,

Les assesseurs,

P.S. : LE PRESIDENT DU BUREAU PRINCIPAL DE CANTON NE DOIT PAS OUBLIER, LE LUNDI SUIVANT L'ELECTION, DE REMETTRE AU RECEVEUR DES POSTES DU CHEF-LIEU DE CANTON LES LISTES POUR LE PAIEMENT DES JETONS DE PRESENCE DE TOUS LES BUREAUX ELECTORAUX DE SON CANTON. PRENEZ LES ACCORDS NECESSAIRES AVEC LE RECEVEUR DES POSTES, AVANT LES ELECTIONS, AFIN D'EVITER TOUT RETARD DANS LE PAIEMENT DES JETONS DE PRESENCE.

(2) - Dans les cantons de la circonscription de BRUXELLES-HAL-VILVORDE, le bureau doit dresser l'état récapitulatif en double :

un exemplaire où sont mentionnés les résultats destinés au collège électoral néerlandais (Sénat) et un second exemplaire où sont mentionnés les résultats destinés au collège électoral français (Sénat) (Art. 156, § 2 et art. 161, alinéa 9 CE).

Dans les cantons électoraux de l'arrondissement administratif de BRUXELLES-CAPITALE de cette circonscription, un état récapitulatif est dressé en français (collège électoral français) et un autre est dressé en néerlandais (collège néerlandais). Dans les cantons électoraux de l'arrondissement de HAL-VILVORDE de cette circonscription, l'état récapitulatif est dressé en double exemplaire et exclusivement en néerlandais pour la Chambre et pour le Sénat.

- Vu que dans les cantons de la circonscription de BRUXELLES-HAL-VILVORDE, il est impossible de déterminer à quel collège électoral appartiennent les bulletins blancs ou nuls, ceux-ci doivent être globalisés au niveau de l'ensemble du canton et leur nombre est à indiquer sur une feuille distincte (voir annexe C à la présente formule).

(3) Les présidents de canton et le SPF Intérieur passent les accords nécessaires en vue de la transmission digitale des résultats électoraux partiels et complets. Une note distincte à ce sujet est envoyée par le département.

Site web Elections du SPF Intérieur: www.elections.fgov.be

Circonscription électorale de : **NAMUR**Canton électoral de : **EGHEZEE****ELECTION DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS DU 13 JUIN 2010**

Etat récapitulatif des résultats des bureaux de dépouillement

Bureaux de dépouillement	Numéros des bureaux de vote dont le scrutin a été dépouillé par ces bureaux	Nombre des bulletins trouvés dans les urnes	Nombre des bulletins blancs ou nuls	Nombre des bulletins valables
Bureau 1	40, 29, 23, 21, 42	2.186	140	2.046
Bureau 2	17, 16, 39, 6	2.050	121	1.929
Bureau 3	1, 10, 13, 34	2.091	149	1.942
Bureau 4	14, 9, 11, 38	2.211	180	2.031
Bureau 5	4, 12, 20, 32	2.045	140	1.905
Bureau 6	26, 22, 2, 37	2.011	128	1.883
Bureau 7	3, 5, 31, 44	2.027	121	1.906
Bureau 8	43, 8, 25, 35, 41	2.153	116	2.037
Bureau 9	33, 28, 36, 18, 19	2.156	117	2.039
Bureau 10	7, 15, 24, 27, 30	2.126	138	1.988
Total pour le canton		21.056	1.350	19.706

Check sum : 5999

		LISTE 5 - PS			Check sum : 86682	
	1° Nombre de bulletins marqués en tête de liste (A)	2° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires (B)	3° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et suppléants (C)	4° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants (D)	TOTAL	
Bureau 1	238	101	135	66	540	
Bureau 2	283	100	158	85	626	
Bureau 3	281	91	168	109	649	
Bureau 4	278	56	125	82	541	
Bureau 5	264	57	139	71	531	
Bureau 6	235	71	134	68	508	
Bureau 7	265	70	115	95	545	
Bureau 8	264	77	117	48	506	
Bureau 9	289	85	131	63	568	
Bureau 10	265	68	131	78	542	
	2.662	776	1.353	765	5.556	

Total des bulletins avec des votes de liste et des votes nominatifs (1°+2°+3°+4°) : 5.556 **(E)** (Chiffre électoral de la liste 5 - PS)

LISTE 6 - MR					Check sum : 79510
	1° Nombre de bulletins marqués en tête de liste (A)	2° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires (B)	3° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et suppléants (C)	4° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants (D)	TOTAL
Bureau 1	198	211	121	24	554
Bureau 2	177	170	118	9	474
Bureau 3	176	188	90	17	471
Bureau 4	224	207	135	17	583
Bureau 5	171	162	103	15	451
Bureau 6	168	179	146	11	504
Bureau 7	178	183	128	13	502
Bureau 8	191	237	148	18	594
Bureau 9	203	197	137	11	548
Bureau 10	191	187	119	23	520
	1.877	1.921	1.245	158	5.201

Total des bulletins avec des votes de liste et des votes nominatifs (1°+2°+3°+4°) : 5.201 **(E)** (Chiffre électoral de la liste 6 - MR)

		LISTE 7 - FN			Check sum : 15465	
	1° Nombre de bulletins marqués en tête de liste (A)	2° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires (B)	3° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et suppléants (C)	4° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants (D)	TOTAL	
Bureau 1	36	9	1	0	46	
Bureau 2	29	5	5	0	39	
Bureau 3	23	6	2	0	31	
Bureau 4	38	6	4	2	50	
Bureau 5	31	9	2	1	43	
Bureau 6	30	6	4	0	40	
Bureau 7	25	3	1	1	30	
Bureau 8	24	5	3	0	32	
Bureau 9	31	9	2	3	45	
Bureau 10	35	6	4	1	46	
	302	64	28	8	402	

Total des bulletins avec des votes de liste et des votes nominatifs (1°+2°+3°+4°) : 402 **(E)** (Chiffre électoral de la liste 7 - FN)

LISTE 8 - CDH					Check sum : 14996
	1° Nombre de bulletins marqués en tête de liste (A)	2° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires (B)	3° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et suppléants (C)	4° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants (D)	TOTAL
Bureau 1	102	135	109	19	365
Bureau 2	90	86	84	41	301
Bureau 3	110	86	102	30	328
Bureau 4	117	101	103	29	350
Bureau 5	109	153	99	36	397
Bureau 6	114	104	107	18	343
Bureau 7	127	145	102	19	393
Bureau 8	120	153	81	15	369
Bureau 9	135	130	75	37	377
Bureau 10	120	153	75	40	388
	1.144	1.246	937	284	3.611

Total des bulletins avec des votes de liste et des votes nominatifs (1°+2°+3°+4°) : 3.611 **(E)** (Chiffre électoral de la liste 8 - CDH)

LISTE 12 - ecole					Check sum : 48244
	1° Nombre de bulletins marqués en tête de liste (A)	2° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires (B)	3° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et suppléants (C)	4° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants (D)	TOTAL
Bureau 1	210	52	49	15	326
Bureau 2	191	48	47	16	302
Bureau 3	151	36	30	11	228
Bureau 4	188	55	25	12	280
Bureau 5	188	50	30	16	284
Bureau 6	170	72	34	14	290
Bureau 7	167	45	36	7	255
Bureau 8	197	64	42	12	315
Bureau 9	187	54	42	12	295
Bureau 10	185	56	30	15	286
	1.834	532	365	130	2.861

Total des bulletins avec des votes de liste et des votes nominatifs (1°+2°+3°+4°) : 2.861 **(E)** (Chiffre électoral de la liste 12 - ecole)

LISTE 14 - R.W.F.					Check sum : 47687
	1° Nombre de bulletins marqués en tête de liste (A)	2° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires (B)	3° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et suppléants (C)	4° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants (D)	TOTAL
Bureau 1	24	1	2	0	27
Bureau 2	20	8	1	0	29
Bureau 3	39	8	4	0	51
Bureau 4	50	5	2	2	59
Bureau 5	37	2	3	1	43
Bureau 6	28	12	5	0	45
Bureau 7	28	8	4	1	41
Bureau 8	28	3	3	6	40
Bureau 9	27	6	4	0	37
Bureau 10	23	15	3	6	47
	304	68	31	16	419

Total des bulletins avec des votes de liste et des votes nominatifs (1°+2°+3°+4°) : 419 **(E)** (Chiffre électoral de la liste 14 - R.W.F.)

LISTE 16 - PTB+			Check sum : 55916		
	1° Nombre de bulletins marqués en tête de liste (A)	2° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires (B)	3° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et suppléants (C)	4° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants (D)	TOTAL
Bureau 1	26	2	1	2	31
Bureau 2	12	3	2	1	18
Bureau 3	18	4	0	1	23
Bureau 4	16	4	4	0	24
Bureau 5	18	3	1	3	25
Bureau 6	12	2	1	0	15
Bureau 7	13	3	1	0	17
Bureau 8	14	1	4	1	20
Bureau 9	21	3	4	1	29
Bureau 10	10	2	3	1	16
	160	27	21	10	218

Total des bulletins avec des votes de liste et des votes nominatifs (1°+2°+3°+4°) : 218 **(E)** (Chiffre électoral de la liste 16 - PTB+)

LISTE 18 - Front des gauches					Check sum : 21196
	1° Nombre de bulletins marqués en tête de liste (A)	2° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires (B)	3° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et suppléants (C)	4° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants (D)	TOTAL
Bureau 1	9	2	1	0	12
Bureau 2	4	0	0	1	5
Bureau 3	6	3	0	0	9
Bureau 4	5	0	1	0	6
Bureau 5	4	1	0	0	5
Bureau 6	4	0	1	0	5
Bureau 7	6	1	0	0	7
Bureau 8	4	0	3	0	7
Bureau 9	3	1	0	1	5
Bureau 10	5	0	0	1	6
	50	8	6	3	67

Total des bulletins avec des votes de liste et des votes nominatifs (1°+2°+3°+4°) : 67 **(E)** (Chiffre électoral de la liste 18 - Front des gauches)

LISTE 20 - MSplus			Check sum : 221		
	1° Nombre de bulletins marqués en tête de liste (A)	2° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires (B)	3° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et suppléants (C)	4° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants (D)	TOTAL
Bureau 1	1	0	0	0	1
Bureau 2	0	0	0	0	0
Bureau 3	2	0	0	0	2
Bureau 4	0	1	0	0	1
Bureau 5	0	0	0	0	0
Bureau 6	0	1	0	0	1
Bureau 7	2	0	0	0	2
Bureau 8	0	0	0	0	0
Bureau 9	1	1	0	0	2
Bureau 10	0	1	0	0	1
	6	4	0	0	10

Total des bulletins avec des votes de liste et des votes nominatifs (1°+2°+3°+4°) : 10 **(E)** (Chiffre électoral de la liste 20 - MSplus)

LISTE 22 - Parti Populaire					Check sum : 8633
	1° Nombre de bulletins marqués en tête de liste (A)	2° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires (B)	3° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et suppléants (C)	4° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants (D)	TOTAL
Bureau 1	61	11	4	1	77
Bureau 2	58	19	4	1	82
Bureau 3	62	13	6	0	81
Bureau 4	34	11	11	2	58
Bureau 5	51	7	4	5	67
Bureau 6	46	17	4	4	71
Bureau 7	49	13	8	4	74
Bureau 8	49	14	20	1	84
Bureau 9	61	11	3	1	76
Bureau 10	51	15	4	2	72
	522	131	68	21	742

Total des bulletins avec des votes de liste et des votes nominatifs (1°+2°+3°+4°) : 742 **(E)** (Chiffre électoral de la liste 22 - Parti Populaire)

LISTE 24 - WALLONIE D'ABORD					Check sum : 28798
	1° Nombre de bulletins marqués en tête de liste (A)	2° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires (B)	3° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et suppléants (C)	4° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants (D)	TOTAL
Bureau 1	29	5	3	1	38
Bureau 2	17	7	1	0	25
Bureau 3	22	3	1	0	26
Bureau 4	23	9	2	1	35
Bureau 5	22	3	4	2	31
Bureau 6	19	8	1	3	31
Bureau 7	17	2	1	2	22
Bureau 8	24	2	2	0	28
Bureau 9	19	5	1	5	30
Bureau 10	26	1	1	4	32
	218	45	17	18	298

Total des bulletins avec des votes de liste et des votes nominatifs (1°+2°+3°+4°) : 298 **(E)** (Chiffre électoral de la liste 24 - WALLONIE D'ABORD)

LISTE 25 - Belgique Unie					Check sum : 1665
	1° Nombre de bulletins marqués en tête de liste (A)	2° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires (B)	3° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et suppléants (C)	4° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants (D)	TOTAL
Bureau 1	12	4	3	1	20
Bureau 2	14	2	3	0	19
Bureau 3	13	4	2	0	19
Bureau 4	20	4	4	0	28
Bureau 5	16	1	2	0	19
Bureau 6	10	3	3	4	20
Bureau 7	11	1	2	0	14
Bureau 8	20	5	4	1	30
Bureau 9	10	3	1	0	14
Bureau 10	10	5	3	1	19
	136	32	27	7	202

Total des bulletins avec des votes de liste et des votes nominatifs (1°+2°+3°+4°) : 202 **(E)** (Chiffre électoral de la liste 25 - Belgique Unie)

LISTE 26 - W+					Check sum : 38601
	1° Nombre de bulletins marqués en tête de liste (A)	2° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires (B)	3° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et suppléants (C)	4° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants (D)	TOTAL
Bureau 1	1	1	4	3	9
Bureau 2	5	0	1	3	9
Bureau 3	4	2	9	9	24
Bureau 4	10	0	4	2	16
Bureau 5	5	1	0	3	9
Bureau 6	6	1	1	2	10
Bureau 7	2	0	1	1	4
Bureau 8	6	1	2	3	12
Bureau 9	9	0	1	3	13
Bureau 10	3	1	8	1	13
	51	7	31	30	119

Total des bulletins avec des votes de liste et des votes nominatifs (1°+2°+3°+4°) : 119 **(E)** (Chiffre électoral de la liste 26 - W+)

